

TRANSPORT SCOLAIRE Grand Lycée Franco-Libanais connex@glfl.edu.lb



Inscription transport scolaire 2018-2019

Objet:

Le Transport Scolaire au Grand Lycée Franco-Libanais d'Achrafieh est un service payant organisé dans l'intérêt des familles, de Septembre à Juin de chaque année scolaire.

L'adhésion à ce service implique de la part des élèves et des parents l'acceptation des règles de fonctionnement suivantes :

Circuits de transport :

Les circuits seront définis et communiqués à la rentrée sur la base des inscriptions et des emplois du temps des élèves communiqués par le Grand Lycée.

Les lignes de transport confirmées en début d'année scolaire seront garanties pour toute l'année à la seule condition d'avoir un minimum de 8 élèves par bus.

La détermination des circuits ne permet pas de garantir une solution pour toutes les demandes des familles à l'ensemble des domiciles. Les parents qui n'arrivent pas à trouver une place dans le réseau de transport seront avisés dans les meilleurs délais.

Tarifs et Conditions:

Le montant payé par les bénéficiaires comprend en plus des trajets aller – retour du domicile au Lycée ou des trajets simples, selon les horaires fixés par le Lycée, le coût des mesures logistiques et de sécurité mises en place.

L'inscription au service de transport scolaire est annuelle :

- Le montant de la prestation est exigible dès l'inscription.
- Les prix sont garantis constants pour l'année scolaire 2018-2019.
- Le coût du transport sera facturé comme suit :
 - Versement d'un acompte à l'inscription de 150,000 L.L. sur la base d'une facturation établie entre Avril et Juin, non remboursable en cas de désistement de la famille au-delà du 11 juillet 2018, l'inscription n'étant acquise qu'après versement de cet acompte.
 - Un premier versement en Novembre 2018.
 - Le solde en Avril 2019.
- Le total du prix est exigible à l'exception des cas suivants :
 - Exclusion de l'élève pour des raisons disciplinaires (facturation au prorata du temps du service utilisé).
 - Changement de domicile (facturation au prorata du temps du service, sans garantie de transport à partir du nouveau domicile).
 - Départ de l'élève de l'établissement (facturation au prorata du temps du service utilisé).
 - Tout mois entamé est dû entièrement.
 - Dans tous les autres cas la totalité de la somme sera due.

Les escomptes fratrie :

Connex propose des tarifs préférentiels pour les familles nombreuses se traduisant par des remises à partir du troisième enfant selon les proportions suivantes :

- Une remise de 6% pour le troisième enfant
- Une remise de 12% pour le quatrième enfant
- Une remise de 18% pour le cinquième enfant

A noter que les remises seront calculées sur la base des cotisations de chaque enfant séparément et non sur le montant total des cotisations relatives à l'ensemble des frères et sœurs en question.

Liaisons et communications:

Un formulaire de liaison en ligne sera disponible sur le site de Connex, et un cahier de liaison sera à la disposition des parents au bureau Connex au Grand Lycée. Les dossiers seront traités et communiqués au Grand Lycée et au Comité Des Parents.

Un tableau de bord mensuel sera établi par Connex et communiqué à la direction du Grand Lycée avec :

- Les plaintes et suggestions reçues des parents
- Les itinéraires / circuits modifiés
- > Le bilan des contrôles techniques et de la maintenance des bus
- > Le rapport des incidents manifestés

Prestations:

Chaque véhicule est géré par le conducteur et par un accompagnateur (souvent accompagnatrice) chargés de la discipline dans le véhicule et de l'assistance aux enfants lors de la montée et de la descente du véhicule.

Chaque véhicule fait l'objet d'un contrôle technique obligatoire ; une copie est transmise au Grand Lycée.

Chaque véhicule fait l'objet d'une maintenance préventive dans les ateliers de Connex.

> Les véhicules du transport scolaire correspondent aux normes internationales pour la sécurité et l'environnement : ceinture de sécurité, sortie de secours, ABS, moteurs EURO 2, fréon de climatisation 134 (zéro dégât sur la couche d'ozone).

> Les transporteurs, les conducteurs et les accompagnateurs sont dans l'obligation de respecter un code de

déontologie.

Le nombre d'enfants transportés est limité à la capacité légale du transport (nombre de sièges assis) des véhicules. Chaque enfant bénéficie d'une place assise.

Connex met en place un nombre suffisant de conducteurs de réserve et de bus de réserve pour apporter des solutions de dépannage immédiates pour toute situation pouvant survenir : absence de salariés, accident, panne mécanique etc....

Le transport n'est garanti qu'à la condition d'avoir un nombre suffisant d'élèves intéressés pour une destination

donnée.

Toutes les demandes sont examinées. Les circuits retour de l'après-midi étant particulièrement difficiles à mettre en place il ne sera pas possible de le garantir pour certaines régions.

Les familles qui n'auront pas de places disponibles pour leurs enfants seront avisées dans les meilleurs délais et

les sommes versées seront intégralement remboursées.

Obligation et comportement de l'élève :

Un système d'avertissements est mis en place pour les élèves transportés qui ne respectent pas le règlement suivant de comportement dans les bus:

- S'astreindre à rester assis à l'intérieur du véhicule.
- Ne sortir aucun membre du corps en dehors des fenêtres.

Ne pas manger ou boire à l'intérieur du véhicule.

- Respecter les collègues et les adultes chargés de l'encadrement, ainsi que les camarades se trouvant dans le véhicule.
- Ne pas tenter de se faire accompagner par des camarades qui n'utilisent pas le service de transport.

Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire.

Ne pas s'assoir à plus de deux personnes sur les banquettes.

Tout dégât matériel causé par les élèves (exemples : sièges déchirés) sera remboursé par les parents à la valeur de remplacement.

Le non - respect de ce règlement par un élève entraînera un premier avertissement, un second puis un troisième qui aboutira à l'exclusion définitive de l'élève du service de transport.

Toute communication sur ce sujet entre parents d'élève et Connex devra être effectuée par écrit.

Feuille à compléter et retourner au bureau de la Connex au GLFL pour le vendredi 6 juillet

reu	nic a co	mpieter et retourner au bureau de la				idredi 6 ju	illet
		A COCHER LA CASE CI-DESSOUS CORRESPONDANTE A LA REGION ET AU TRAJET CHOISIS.					
Transport Scolaire	Tarifs	Régions	Aller et Retour	Aller ou Retour	Aller Simple	Retour Simple	Aller et Retour
	Tarif 1	Ashrafieh, Barbir, Badaro, Furn el Chebbak, Ain el Remaneh, Mohamad el Hout	1,273,000	890,000			
	Tarif 2	Verdun, Lycée Abdel-Kader, Mekalles, Sin el Fil, Dekwaneh, Jisr el Bacha, Cola, Bourj Abou Haidar, Hazmieh, Baabda, Mar Takla	1,502,000	1,047,000			
	Tarif 3	Hamra, Raouche, Ramlet el Bayda, Mansourieh, Daoura, Nahr el Mott, Zalka, Jal el Dib, Antelias, Jdeide, Fanar, Baouchrieh, Rawda, Baabda, Hadath, Fayadieh, Jamhour	1,807,000	1,258,000			
	Tarif 4	Biakout, Bkenaya, Ain Saade, Monte Verde, Rabieh, Naccache, Belle vue, Beit Mery	2,103,000	1,468,000			
	Tarif 5	Mazraat Yachoua, Beit Chaar, Bayada, Jesus and Mary, Cornet Chehwan, Broummana, Adonis, Jounieh,	2,421,000	1,693,000			
Transport périscolaire (pour toutes les zones géographiques)					280,000 LL /élève / l activité	520,000 LL /élève / 2 activités	720,000 Ll /élève/ 3 activités
		d'une option pour les trois abonnements annuels ci-dess avec un paiem	ient semestriel		ort périscolaire)	est un engage	ment annuel
our a	sur la bas	is à jour chaque année suivant l'évolution des coût e du tableau d'indexation de référence communique l et sans réserves de l'intégralité du règlement prése Préno	é au comité d ent :	es parents en	date du 15 jui	n 2017.	
	•		,				
		E-m					********
		ement la ou les personnes nommées ci-après à accu					
Cauto: Oui		nfant à descendre du véhicule en l'absence de la pe □ Non	ersonne autor	risée à l'accue	eillir		
'auto		été CONNEX à publier les photos de mon enfant s	sur la page F	acebook <<(CONNEX LIB	AN>>	
Oui		□ Non					
	ations Mé						
Oui		□ Non					
escri	otion:		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	•••••		****
V.B. L	es parents	doivent répondre obligatoirement à toutes les que	estions du for	mulaire.			
e décb e tran	arge de to sport scola	ute responsabilité l'établissement et Connex vis-à-v ire et est délivré à la personne autorisée à l'accueill	is de mon ent ir.	fant, dès l'ins	tant où celui-c	i quitte le véh	icule
		!					

Tout changement d'adresse et d'itinéraire nécessite de remplir et signer un nouveau formulaire.